

A Saint-Maur-des-Fossés, le 9 février 2024

La section locale SNES et les personnels non syndiqués  
du collège François Rabelais à Saint-Maur-des-Fossés

à

Madame l'Inspectrice académique

s/c de M. Tissier le Principal  
du collège François Rabelais à Saint Maur des Fosses

copie à : 94@cgteduccreteil.org  
et 94s2@creteil.snes.edu

**Objet : Demande d'audience d'établissement**

Madame l'Inspectrice académique,

La section locale SNES et les personnels non syndiqués du collège François Rabelais à Saint-Maur-des-Fossés ont l'honneur de vous demander une audience pour notre établissement, le collège François-Rabelais situé à Saint-Maur-des-Fossés.

Les motifs en sont : une DHG insuffisante par rapport à nos besoins pédagogiques pour offrir à nos élèves un enseignement de qualité et prendre véritablement en compte la difficulté scolaire.

Nous exigeons donc une DHG en adéquation avec nos besoins (cf. le document que nous vous présenterons en audience).

Nous vous prions de croire, Madame l'Inspectrice académique, en notre attachement au bon fonctionnement du Service Public d'Éducation.

La section locale SNES et les personnels non syndiqués  
du collège François-Rabelais à Saint-Maur-des-Fossés